

LES JEUX DE CICA

REGLEMENT JEU CONCOURS

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU

L'ENTREPRISE CICA, DONT LE SIÈGE SOCIAL EST SITUÉ À MOURS-SAINT-EUSEBE ORGANISE UN JEU CONCOURS À L'OCCASION DES JEUX OLYMPIQUES 2024, ACCESSIBLE EXCLUSIVEMENT SUR LE SITE INTERNET WWW.CICA-BOIS.FR.

ARTICLE 2 : DURÉE DU JEU

LE JEU CONCOURS SE DÉROULERA DU 26 JUILLET AU 11 AOÛT 2024 INCLUS EXCLUSIVEMENT SUR LE SITE INTERNET WWW.CICA-BOIS.FR.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

LA PARTICIPATION AU JEU CONCOURS EST GRATUITE ET SANS OBLIGATION D'ACHAT. LE JEU EST OUVERT À TOUTE PERSONNE PHYSIQUE RÉSIDANT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE. LES COLLABORATEURS DE L'ENTREPRISE NE PEUVENT PAS PARTICIPER AU JEU CONCOURS.

ARTICLE 4 : PRINCIPE DU JEU

- 35 MÉDAILLES SONT CACHÉES SUR LES FICHES PRODUITS DE 35 PRODUITS DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET WWW.CICA-BOIS.FR, DISPONIBLE SUR LA PHOTO DE LA FICHE PRODUIT DE L'ARTICLE.

CHAQUE PARTICIPANT DOIT RETROUVER CES MÉDAILLES EN PARCOURANT LES FICHES PRODUITS DU SITE INTERNET WWW.CICA-BOIS.FR. POUR CHAQUE MÉDAILLE TROUVÉE SUR LE SITE INTERNET WWW.CICA-BOIS.FR, LE PARTICIPANT GAGNE UN CADEAU D'UNE VALEUR MAXIMALE DE 10 € TTC.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

POUR CHAQUE MÉDAILLE TROUVÉE, LE PARTICIPANT DOIT COMMENTER LE POST FACEBOOK ANNONÇANT LE JEU CONCOURS SUR LA PAGE FACEBOOK «CICA» ET MENTIONNER LE PRODUIT ET LA RÉFÉRENCE OÙ IL A TROUVÉ LA MÉDAILLE. LE PREMIER A MENTIONNÉ LE PRODUIT REMPORTE UNE RÉCOMPENSE : WWW.FACEBOOK.FR/CICA

À LA FIN DU JEU CONCOURS, LA MÉDAILLE D'OR SERA ATTRIBUÉE À CELUI AYANT TROUVÉ LE PLUS DE MÉDAILLES. EN CAS D'ÉGALITÉ, UN TIRAGE AU SORT SERA EFFECTUÉ POUR DÉPARTAGER LES EX-ÆQUO.

ARTICLE 6 : DONATIONS

POUR CHAQUE MÉDAILLE TROUVÉE, LE PARTICIPANT GAGNE UN CADEAU D'UNE VALEUR MAXIMALE DE 10 € TTC. UN CADEAU PAR PERSONNE SERA ATTRIBUÉ.

LE GRAND GAGNANT RECEVRA RESPECTIVEMENT LA MÉDAILLE D'OR SOIT UNE BARRE DE SON D'UNE VALEUR DE 129€ TTC.

ARTICLE 7 : RÉDUCTIONS COMMERCIALES

EN PLUS DU JEU CONCOURS, UNE RÉDUCTION DE 5% SERA APPLIQUÉE SUR TOUS LES PRODUITS CICA, À L'EXCLUSION DES PRODUITS DES MARQUES POUJOLAT ET VELUX AINSI QUE SUR LA PARTICIPATION AU COÛT DE TRANSPORT, POUR TOUTE COMMANDE PASSÉE SUR LE SITE INTERNET WWW.CICA-BOIS.FR ENTRE LE 26 JUILLET ET LE 11 AOÛT 2024.

ARTICLE 8 : REMISE DES LOTS

LES GAGNANTS SERONT CONTACTÉS PAR EMAIL DANS UN DÉLAI DE 15 JOURS APRÈS LA FIN DU JEU CONCOURS POUR ORGANISER LA REMISE DES LOTS. LES LOTS NE PEUVENT ÊTRE NI ÉCHANGÉS, NI REPRIS, NI CONVERTIS EN ARGENT.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

LA PARTICIPATION À CE JEU IMPLIQUE L'ACCEPTATION PLEINE ET ENTIÈRE DU PRÉSENT RÈGLEMENT.

ARTICLE 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

LES INFORMATIONS RECUEILLIES SUR LES PARTICIPANTS SONT ENREGISTRÉES ET UTILISÉES PAR CICA POUR LES NÉCESSITÉS DE LEUR PARTICIPATION AU JEU CONCOURS ET L'ATTRIBUTION DES GAINS. CONFORMÉMENT À LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS DU 6 JANVIER 1978 MODIFIÉE, LES PARTICIPANTS DISPOSENT D'UN DROIT D'ACCÈS, DE RECTIFICATION ET DE SUPPRESSION DES DONNÉES LES CONCERNANT.

POUR EXERCER CES DROITS, LES PARTICIPANTS PEUVENT ÉCRIRE À L'ADRESSE SUIVANTE : ZA LES REVOLS - 9 RUE DU DAUPHINE, 26540 MOURS-SAINT-EUSEBE OU PAR MAIL CONTACT@CICA-AGENCEMENT.FR.

ARTICLE 11 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

LE PRÉSENT RÈGLEMENT EST DISPONIBLE GRATUITEMENT SUR SIMPLE DEMANDE À L'ADRESSE DE L'ENTREPRISE OU SUR LE SITE INTERNET WWW.CICA-BOIS.FR.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE, LES PARTICIPANTS PEUVENT CONTACTER LE SERVICE CLIENT DE CICA PAR MAIL À CONTACT@CICA-AGENCEMENT.FR.

